

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

âge de la retraite

Question au Gouvernement n° 2446

Texte de la question

RÉFORME DES RETRAITES : PÉNIBILITÉ

M. le président. La parole est à Mme Marie-Christine Dalloz, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Marie-Christine Dalloz. Monsieur le ministre du travail, notre système de retraite par répartition est aujourd'hui confronté à un défi démographique sans précédent, du fait du vieillissement de la population et de l'arrivée à la retraite des générations d'après-guerre.

Le Gouvernement a courageusement pris ses responsabilités. À un problème essentiellement démographique, le projet de réforme que vous portez donne une réponse démographique. Nous avons la chance de vivre plus longtemps, et ce n'est naturellement pas sans conséquences, notamment sur le plan financier.

M. Jean-Pierre Brard. Et la natalité ?

Mme Marie-Christine Dalloz. Mais la retraite doit être la même pour tous : ouvriers, fonctionnaires, salariés, hommes ou femmes.

M. Jean-Pierre Brard. Banquiers!

Mme Marie-Christine Dalloz. Même si nous prendrons en compte la diversité de la France, la retraite est un bien commun, qui plus est intergénérationnel, et la réforme nous concerne tous.

Repousser l'âge légal de départ à la retraite est logique. Lorsque la durée de vie s'allonge, il est normal que la durée de vie professionnelle augmente dans les mêmes proportions. En Europe, tous les gouvernements, même de gauche, ont adopté ce principe. Considérez-vous qu'ils ont tort ?

M. Jean-Pierre Brard. Oui!

M. Roland Muzeau. Ils ne sont pas de gauche!

Mme Marie-Christine Dalloz. Mais il faut aussi que cette réforme soit juste - j'insiste sur ce terme - et le Gouvernement s'y est engagé. Nous savons en effet qu'il y a des vies au travail qui ne sont pas les mêmes, car certains ont commencé à travailler très tôt, d'autres ont été exposés à des facteurs de pénibilité qui les ont usés physiquement.

M. Jean-Pierre Brard. Mme Bettencourt!

Mme Marie-Christine Dalloz. Monsieur le ministre, pouvez-vous indiquer à la représentation nationale comment le Gouvernement compte prendre en considération ces situations et sur quels éléments porteront les discussions complémentaires destinées à enrichir le volet du texte consacré à la pénibilité ? (Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)

M. le président. La parole est à M. Éric Woerth, ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique. M. Éric Woerth, ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique. Madame la députée, tous les gouvernements qui ont réformé les régimes de retraite en Europe ont évidemment eu raison de le faire. Or tous ont pris en compte un élément majeur : quelle que soit la manière dont sont organisés leurs systèmes de retraite, ils ont repoussé l'âge légal de départ à la retraite.

M. Jean-Pierre Brard. Et la natalité?

M. Éric Woerth, *ministre du travail*. Lorsque l'espérance de vie de chaque Français augmente, il est normal de considérer que la période consacrée au travail doive s'allonger elle aussi. En réalité, la personne est gagnante, car elle passera plus de temps à la retraite qu'auparavant, et le système par répartition, qui assure la solidarité

entre les générations, continuera de fonctionner.

Pour le faire comprendre, nous devons, notamment les députés dans leurs circonscriptions, faire oeuvre de pédagogie et expliquer à nos concitoyens, notamment à ceux qui ont commencé à travailler tôt, que les systèmes de solidarité continueront à fonctionner à plein dans notre système de répartition. Lorsqu'on a commencé à travailler à quatorze, quinze, seize ou dix-sept ans, on a le droit de partir à la retraite à soixante ans ou avant. Je tiens à le redire, car cela n'est probablement pas suffisamment connu.

Par ailleurs, la retraite pour pénibilité est un acquis majeur de la réforme de 2010. Nous le dirons, nous le répéterons et nous le défendrons devant l'Assemblée nationale lorsque celle-ci examinera le texte. D'ici à 2015, 100 000 personnes, soit 15 % des retraités, pourront continuer à partir en retraite à soixante ans. Non seulement c'est juste, mais c'est efficace pour la préservation de notre système de retraite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP*.)

Données clés

Auteur: Mme Marie-Christine Dalloz

Circonscription: Jura (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question: 2446

Rubrique: Retraites: régime général

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique Ministère attributaire : Travail, solidarité et fonction publique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 juillet 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 juillet 2010